Dossier d'histoire
La consommation des classes populaires

Albert, Anaïs. « Une incompréhension de la pauvreté ? La crise du Mont-de-Piété de Paris à la Belle Époque », *Les Études Sociales*, vol. 164, no. 2, 2016, pp. 63-86.

Fontaine, Marion. « Le paternalisme est-il soluble dans la consommation ? L'encadrement des mineurs consommateurs en question », *Histoire, économie & société*, vol. 32e année, no. 3, 2013, pp. 75-86.

Albert, Anaïs. « Une incompréhension de la pauvreté ? La crise du Mont-de-Piété de Paris à la Belle Époque », *Les Études Sociales*, vol. 164, no. 2, 2016, pp. 63-86.

« Quelques fonctionnaires du Mont-de-Piété assistèrent dans le cabinet du directeur, M. Duval, à une scène vraiment émouvante. Ils virent un petit vieux tout courbé, tout ridé, minable d'aspect, remercier avec effusion le directeur et embrasser en pleurant cette robe de mariée [engagée en 1863], fanée, rongée par les vers, qu'on venait de lui remettre. "C'était celle de ma femme, voyez-vous. Elle est morte trois ans après notre mariage." Le vieillard partit, serrant sous son bras la robe dont la soie avait de joyeux bruissements comme aux jours d'autrefois » [1]

L'extrait de cet article, publié dans *L'Éclair* en 1898, a tout du récit édifiant : il met en scène à la fois la générosité de l'institution, remplissant à la perfection sa vocation charitable et le « bon pauvre » qui en bénéficie, un vieillard fidèle à la mémoire de sa femme. Les récits folkloriques de ce type ne manquent pas à propos du Mont-de-Piété de Paris, l'établissement public de prêt sur gages de la capitale, créé en 1777. Pourtant, à la fin du XIX^{e} siècle, ce type de scènes sont devenues rares et ce récit témoigne bien plus du passé idéalisé de l'institution que de ses rapports réels avec les usagers et les usagères. En effet, l'inscription du Mont-de-Piété dans l'univers de la charité qui se manifeste par son rattachement à l'Assistance publique a provoqué de grandes difficultés de fonctionnement qui, combinées avec le développement de la consommation des classes populaires, entraîne l'institution dans une profonde crise.
Cette institution emblématique de l'aide aux pauvres dans la capitale a été peu étudiée dans le détail et la fin du XIX^{e} siècle reste particulièrement dans l'ombre [2]. Les sources existent pourtant puisque les archives de l'établissement − plus de 600 cartons − ont été déposées aux Archives de la Seine [3].Ce fonds est complété par les documents rassemblés à la préfecture de Police de Paris et à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, ainsi que par les données réunies dans la rubrique « Mont-de-Piété » de l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris* et par un grand nombre de monographies, brochures et articles de journaux [4] L'ensemble de ces archives permet de confronter la vision des administrateurs du Mont-de-Piété, avec les usages ordinaires de l'institution. On voit ainsi apparaître la difficulté pour les premiers à prendre la mesure des transformations économiques et sociales qui affectent les classes populaires parisiennes, notamment leur accès à une plus large palette de biens manufacturés. Les responsables de l'établissement raisonnent pendant toute la Belle Époque sur un modèle charitable qui les fait s'attacher aux pauvres honteux et aux nécessiteux. Ils les considèrent comme les destinataires principaux du prêt sur gages et pour évaluer la pauvreté ou les qualités morales de ces usagers, l'administration s'attache particulièrement à certains types de biens, comme les matelas, les outils de travail ou les gages anciens. Ces catégories morales − de biens comme de personnes − font cependant écran aux emprunteurs et aux objets ordinaires, qui sont avant tout des ouvriers et des employés, parmi lesquels beaucoup de femmes. L'incapacité de l'établissement de prêt sur gages à faire évoluer sa conception de sa mission et à proposer à ces usagers réels des crédits adaptés à leurs besoins explique les difficultés qu'il connaît à la Belle Époque et qui ne sont résolues qu'avec la métamorphose radicale de l'établissement en 1919.

Le Mont-de-Piété de Paris, une institution de bienfaisance en difficulté

Assistance ou rentabilité ? Un dilemme fondateur du Mont-de-Piété de Paris

Les Monts-de-Piété sont des établissements publics de prêt sur gages à intérêt modéré, établis pour combattre l'usure. En effet, les plus pauvres disposant de leurs biens comme seule richesse, le prêt sur gage privé était très répandu dans l'Europe moderne, mais avec des taux d'intérêt usuraires qui pouvaient aller jusqu'à 120 % par an. En France, pour combattre cette dérive, Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, fait promulguer la loi du 16 pluviôse an XII (6 février 1804) qui accorde le monopole du prêt sur gage aux Monts-de-Piété.
Cependant la création de tels établissements n'avait rien d'évident dans des pays de culture

catholique où l'interdit religieux du prêt à intérêt pèse très fortement. Le projet originel des Monts-de-Piété, imaginé par des moines Récollets et Franciscains au XV^e^ siècle, cherchait donc à « distinguer dans la condamnation générale du crédit, prononcée par l'Église, un crédit vertueux destiné aux pauvres, […] à promouvoir une forme d'assistance autre que la charité » [5]. Pour marquer leur volonté de bienfaisance, ces établissements sont dans leur très grande majorité rattachés aux institutions d'assistance. C'est bien le cas de l'établissement parisien : dans les lettres patentes qui autorisent son ouverture en 1777 [6], Louis XVI fixe comme mission au Mont-de-Piété de procurer « des secours d'argent peu onéreux aux emprunteurs dénués d'autres ressources [7]. Cette mission charitable est perpétuellement rappelée par l'établissement. En 1866, on trouve par exemple cette définition donnée par le directeur : « le Mont-de-Piété est un établissement de secours et de bienfaisance. Il est de son essence de tendre toujours à rendre ses secours le moins onéreux possible aux personnes qui se trouvent dans la nécessité d'y recourir » [8]. En 1889, un projet de loi rappelle encore que les Monts-de-Piété « n'ont pu être autorisés à exercer [cette profession interdite de prêteur sur gages] qu'en la moralisant par la charité du but, c'est-à-dire en l'exerçant au profit des pauvres » [9]. La souillure du prêt sur gage est donc rachetée par l'impossibilité du bénéfice pour l'établissement. Les lettres patentes du roi ont également fixé dès l'origine les modalités de cette charité en ajoutant que « le bénéfice qui résultera [du prêt sur gage] sera entièrement appliqué au soulagement des pauvres et à l'amélioration des maisons de charité ». En pratique, le Mont-de-Piété de Paris fait partie de l'Assistance publique qui doit combler ses éventuels déficits. À l'inverse, le Mont doit lui reverser tous ses bénéfices. De 1806 à 1872, l'établissement parisien verse ainsi plus de 25 millions de frs à la caisse des hôpitaux [10].

Si la tutelle de l'Assistance manifeste de manière éclatante l'appartenance du Mont-de-Piété à l'univers de la philanthropie et de la bienfaisance, elle est pourtant un obstacle de taille à la réalisation de ses missions. En dépouillant l'établissement de tout fonds propre, elle l'empêche en effet de faire les investissements nécessaires pour alléger les charges de fonctionnement et, de ce fait, lui interdit de baisser les taux d'intérêt. Selon Edmond Coutaud, auteur d'une thèse de droit sur le sujet, l'établissement parisien pratique un taux de 9 % de 1831 à 1886, de 8 % de 1886 à 1887, abaissé à 7 % en 1887 [11] Ce taux d'intérêt reste stable jusqu'à la Grande Guerre. Même si l'on est très loin des intérêts mirobolants demandés par les usuriers, le Mont-de-Piété n'a pas non plus atteint son objectif affiché de prêt gratuit et il doit subir de constantes accusations d'usure. Les directeurs successifs du Mont-de-Piété se plaignent régulièrement de ce lien contraignant à l'Assistance publique lors des réunions du Conseil de surveillance [12] Une brochure anonyme datant de 1886 résume très bien le dilemme de l'établissement :

« Le Mont-de-Piété est comme une annexe et une dépendance de l'Assistance publique qui représente aujourd'hui les hospices. C'est à son profit, c'est-à-dire au profit des pauvres et des malades que le Mont-de-Piété doit fonctionner. Il en ressort qu'il doit être administré aussi économiquement que possible, dans l'intérêt même des pauvres. Mais si d'autre part, on veut bien considérer que c'est, en majeure partie, les pauvres qui ont recours à lui dans les moments de gêne, on se trouve en présence d'un problème à coup sûr difficile à résoudre : réaliser au profit des pauvres des bénéfices prélevés sur les gages des pauvres. C'est ce qui explique les contradictions qui existent dans les diverses solutions proposées et la lutte constante qui s'est élevée entre l'Assistance Publique et le Mont-de-Piété. L'Assistance Publique combat pour ses pauvres, et le Mont-de-Piété pour les siens − alors qu'en réalité ce sont les mêmes » [13].

Les mêmes certes, mais secourus dans des circonstances et selon des moyens différents : des malades à qui l'on offre des soins gratuits ou des pauvres que l'on secourt par le crédit. En tout cas, le Mont-de-Piété de Paris est bien tiraillé entre « deux systèmes d'échange qui renvoient à deux économies politiques opposées. D'un côté, une économie du don encore très vivante, de l'autre une économie capitaliste très prégnante et qui ne cesse de s'affirmer » [14]. Il y a là une tension intrinsèque de l'institution qui se trouve exacerbée lorsqu'elle est en déficit, ce qui est le cas, durablement, à la Belle Époque.

La baisse de l'activité du Mont-de-Piété à la Belle Époque

Le Mont-de-Piété a, par définition, un fonctionnement irrégulier : les périodes de crise économique augmentent les besoins de crédit de la population pauvre et les variations conjoncturelles sont donc fortes. Mais, sur un siècle, l'établissement parisien est confronté à une baisse structurelle de son activité, comme le montre le graphique ci-dessous. Cette dernière met le Mont-de-Piété dans une situation de déficit chronique et menace sa pérennité.

Fig. 1**Nombre d'articles gagés au Mont-de-Piété de Paris sur un siècle (1820-1920)** [15]

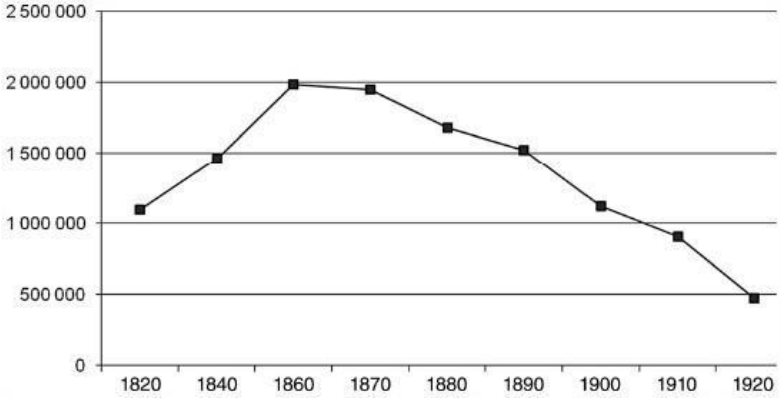

Un premier indicateur de l'activité du Mont-de-Piété est le nombre de gages corporels engagés (bijoux et paquets confondus). Ce chiffre est en constante diminution à la Belle Époque : on passe de 1 777 395 objets engagés en 1883 à 946 019 en 1913, soit une diminution de 47 % de l'activité en trente ans ! Corrélativement, le montant moyen des prêts s'envole : le Mont-de-Piété qui prêtait en moyenne 20,47 frs sur chaque gage en 1879 accorde 48,82 frs en 1913. Ce montant est multiplié par plus de deux en 30 ans. La comparaison avec la courbe précédente amène à la conclusion qu'il y a de moins en moins d'objets et que les prêts sont plus importants. L'institution exclut donc de plus en plus du prêt les objets qui ont le moins de valeur.

Les administrateurs du Mont-de-Piété s'inquiètent de cette évolution et commencent, dans les années 1890, à collecter des données sur ces menus objets, notamment ceux qui ont été jugés insuffisants par les commissaires-priseurs comme gage d'un prêt minimum de trois frs. Pour le Mont-de-Piété, ces tout petits gages symbolisent le cœur de sa mission charitable − la garantie du crédit pour les plus démunis − et le refus des commissaires-priseurs est jugé intolérable.

Fig. 2 : **Gages refusés car estimés trop faibles pour garantir un prêt de 3 frs**

Année	Nombre de gages refusés par les appréciateurs	Nombre total d'engagements	Proportion de gages refusés par rapport au total
1895	86 682	1 204 104	7,20 %
1900	57 630	1 119 888	5,15 %
1905	57 987	1 012 044	5,73 %
1910	56 171	910 118	6,17 %
1913	40 620	946 019	4,29 %

L'examen de ces chiffres relativise néanmoins l'importance numérique des refus. La pression que met l'établissement de prêt sur gages sur les commissaires-priseurs porte ses fruits puisque les prêts refusés diminuent de moitié en vingt ans. En outre, si l'on rapporte le nombre de prêts refusés au total des engagements, la proportion des emprunteurs auxquels l'établissement n'apporte aucune aide, sans être insignifiante, reste faible : de 7,20 % en 1895, elle tombe à 4,29 % à la veille de la Première Guerre mondiale. Il faut cependant tenir compte de l'effet

social de ces refus à répétition, qui doivent décourager *a priori* un certain nombre de clients potentiels. Finalement, c'est probablement l'effet cumulé des refus et de la sous-estimation chronique des biens qui fait baisser l'activité du Mont-de-Piété. Enfin, dernier indice de la crise, le solde des prêts est globalement négatif, car l'établissement prête plus qu'il ne perçoit en remboursements de la part des engagistes. Entre 1880 et 1912, le prêt sur gages corporels génère un déficit de 11,6 millions de frs qui doit être renfloué par l'Assistance publique.

Usages rêvés et usages réels du Mont-de-Piété de Paris

Les administrateurs du Mont-de-Piété ont du mal à interpréter la baisse de l'activité de l'établissement et à la relier aux transformations de l'économie des classes populaires dans la capitale. La clientèle de l'établissement est toujours imaginée à travers le prisme du « bon pauvre », tandis que les données manquent pour établir un portrait social précis des usagers et des usagères. La source principale qui aurait permis une étude à la fois de la clientèle et des objets laissés en gage est le registre d'engagement. Il s'agit du livre tenu dans chaque bureau du Mont-de-Piété, dans lequel l'employé de service note le nom et le prénom de l'emprunteur, son adresse, sa profession, la date du prêt, le montant prêté et une description sommaire de l'objet. Cette source, qui rend possible la mise en série des données sur les individus et sur les objets, est par exemple au fondement du travail de Madeleine Ferrières sur les usages du Mont-de-Piété d'Avignon aux xvii e et xviii e siècles [16]. Or, les registres d'engagement du Mont-de-Piété de Paris ont apparemment été détruits au fur et à mesure de leur obsolescence [17]. La première raison de cette destruction est évidemment une question de stockage, car les centaines de milliers de prêts devaient produire une masse très importante de documents. Mais cet effacement suggère également un manque d'intérêt des administrateurs pour la clientèle réelle du Mont-de-Piété, surtout si l'on ajoute l'absence de description précise des utilisateurs et des objets dans les statistiques pourtant abondamment produites par l'établissement. En effet, entre 1880 et 1926, la rubrique annuelle que publie le Mont-de-Piété dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*, ne mentionne qu'exceptionnellement la nature des gages ou la profession des engagistes. L'absence criante des objets courants et des individus ordinaires dans les sources disponibles conduit à s'interroger sur la mémoire sélective de l'établissement et sur les informations que l'administration a jugées dignes d'enquête et de conservation. En effet, si les données permettant de situer les individus sur l'échelle sociale − profession, sexe, âge − ne sont que très peu conservées, d'autres critères, moraux en l'occurrence, portant sur les objets et les emprunteurs sont bien présents. Pris par sa mission charitable, le Mont-de-Piété accumule les informations sur les « bons pauvres » et néglige de quantifier ses utilisateurs réels, dont on peut tout de même trouver quelques traces. Ce hiatus entre les usages rêvés et les usages réels du Mont-de-Piété est mis en lumière par l'échec du dégagement gratuit offert par l'aviateur Santos-Dumont en 1901.

Le matelas du nécessiteux : emprunteurs et objets idéaux

Il ressort de la lecture des archives que le Mont-de-Piété de Paris s'est fixé comme mission de secourir prioritairement deux types d'emprunteurs. Les premiers sont les « pauvres honteux », c'est-à-dire ceux qui ont honte de mendier, mais qui ont tout perdu, victimes de revers de fortune ou fragilisés par des événements historiques comme les guerres ou les révolutions.

André Gueslin souligne combien « la solidarité de classe » joue dans la relation à ces pauvres « injustement déclassés »[19]. Ce que l'on secourt à travers eux, c'est finalement une image de soi, il s'agit de conjurer la menace de la fragilité économique qui pèse sur tout un chacun. Si cette catégorie reste présente dans les archives, elle est tout de même relativement restreinte par rapport à ceux qui sont au cœur des préoccupations des dirigeants du Mont-de-Piété de Paris : les « nécessiteux ». Ce mot est à prendre de la manière la plus littérale, c'est-à-dire ceux qui manquent du « nécessaire » : la nourriture et le toit. Il s'agit donc pour l'institution de secourir

la grande pauvreté. Mais face au tonneau des Danaïdes de la misère, la bienfaisance est tout de même tenue de faire des choix : tous ne peuvent être secourus et il faut privilégier les « bons pauvres », qui sont souvent désignés par l'adjectif « intéressant » [20]. Que recouvre au fond cette catégorie floue ? Il semble bien qu'il s'agisse de ceux qui sont au plus près d'idéaux à la fois bourgeois et catholiques. On secourt les pauvres qui manifestent une adhésion aux valeurs bourgeoises du mérite, du travail, de l'effort et de l'attachement à la famille. Une place spéciale est faite à ceux qui sont touchés par l'injustice du sort à travers la maladie et la mort de membres de leur famille. Il s'agit surtout d'une manière de rejeter dans l'indifférence les pauvres qui feraient montre de supposés vices comme l'imprévoyance ou l'intempérance.

Dans le cas d'un établissement charitable dont l'activité est le prêt sur gages, cette vision du monde se répercute jusque sur les objets laissés en dépôt et certains sont pris comme des signes de la nécessité ou des vertus morales de leurs propriétaires. Les matelas sont ainsi des objets symboliques du Mont-de-Piété, car ils incarnent la pauvreté extrême : l'aliénation du couchage est vue comme la dernière étape du déclassement avant l'expulsion du logement et la chute dans l'errance. L'établissement construit une annexe spéciale pour les stocker en 1887 et invente un procédé de désinfection (l'étuve à matelas) pour s'assurer de leur bonne conservation. À la fin du XIX^{e} siècle, le prêt consenti sur ce bien est très modeste, environ 10 frs et, surtout, l'engagement des matelas se fait rare : 9870 en 1882, 10 477 en 1895 et seulement 6560 en 1900 [21]. L'obsession du Mont-de-Piété pour un gage qui incarne la grande misère est en décalage avec la réalité sociale des classes populaires parisiennes.

Le Mont-de-Piété fait également particulièrement attention aux outils de travail, machines à coudre, enclumes et autres tenailles, car l'ouvrier qui les gage aliène ses moyens de production et ne peut plus vivre de sa force de travail et de son métier. Or le travail est au cœur de la morale bourgeoise de l'effort et du mérite ; le pauvre intéressant est celui qui travaille beaucoup pour s'élever au-dessus de sa condition. Cette vision du travail ouvrier correspond pourtant à un modèle professionnel en voie d'être dépassé, celui de l'artisan propriétaire des moyens de production [22]. À l'heure du développement croissant de la grande industrie et de la dépossession du prolétaire, le forgeron qui apporte son enclume au clou devient en réalité un personnage presque mythique. En 1882, seuls 2957 outils et 3011 machines à coudre sont déposés en gage au [23].

Enfin, une dernière catégorie d'objets incarne parfaitement les valeurs morales plébiscitées par le Mont-de-Piété : les « gages anciens ». Cette étiquette désigne les objets dont les propriétaires, sans pouvoir ou vouloir les dégager, payent depuis plus de 25 ans le réengagement, c'est-à-dire à la fois les intérêts du prêt et les frais de garde. Le réengagement continu de ces objets coûte toujours plus cher que le prêt initial et parfois l'engagiste a, en définitive, payé plusieurs fois la valeur de l'objet. Il se joue donc là quelque chose qui dépasse leur valeur marchande et la rationalité économique, et qui relève de l'attachement émotionnel à des objets incarnant les souvenirs de leurs propriétaires. Ainsi en 1921, M^{lle} Poirier, une couturière domiciliée rue Trétaigne dans le XVIII^{e} arrondissement, vient-elle encore pour des timbales gagées en 1887 et qui avaient donné lieu à un prêt de 30 frs[24]. Le préposé aux écritures précise qu'elle « a continué à payer les réengagements de ce gage depuis le décès de sa mère en 1909 », soit 12 ans auparavant. Cet acte raconte donc le lien familial, la relation mère/fille, et le deuil impossible. Comme cette couturière, de nombreux engagistes protègent, en 1921, des « souvenirs de famille », des livres « héritage d'une grand tante », engagés pour 10 frs en 1881 ou une « couverture de lit », « souvenir d'une mère morte » déposée en 1893. Les alliances, symbole du mariage et rituel instituant la famille, sont également présentes, comme celle de cet « homme de peine » de 70 ans, habitant Pantin, « sans revenus » mais qui paye régulièrement les réengagements de son anneau depuis 1886, soit depuis 35 ans, pour un prêt originel de 15 frs. Georges Renard, auteur d'une brochure sur la réforme du Mont-de-Piété et par ailleurs très engagé dans le catholicisme social, résume très bien la nature de ces objets en soulignant qu'ils

ont un « caractère de relique », car l'emprunteur est « attaché pour des raisons spéciales aux objets qu'il a engagés, souvenirs d'amour ou de famille, de joie ou de douleur, qui tiennent au cœur par des fibres aussi solides que délicates » [25].
Ces gages anciens sont particulièrement observés par le Mont-de-Piété de Paris, car ils symbolisent l'attachement à la famille, valeur supérieure de la morale catholique. Ils incarnent aussi la persévérance des emprunteurs, valorisée car elle est prise comme le signe d'une constance morale, d'une fidélité aux êtres et aux choses et, en fin de compte, comme une assurance de stabilité, tous critères désignant le « bon pauvre », celui qui possède les capacités morales qui lui permettront de s'en sortir. Félix Martin-Feuillée, directeur du Mont-de-Piété, décrit bien cette morale de l'effort lorsqu'il commente en 1910 :
« On voit l'étendue et la durée des sacrifices consentis par certains emprunteurs pour conserver des objets auxquels ils tiennent. Aussi l'Administration fait tout le possible pour éviter la vente de gages qui ont été l'objet de soins aussi persévérants et elle a eu la satisfaction de contribuer à faire rentrer gratuitement quelques emprunteurs en possession de nantissements si longtemps et parfois si péniblement conservés » [26]
Cette vision des individus et des objets à travers le filtre de la bienfaisance domine les sources et les critères moraux du Mont-de-Piété livrent finalement une vision bourgeoise de la bonne pauvreté, digne de l'attention charitable. Lorsqu'on cherche à passer derrière cet écran, pour décrire la clientèle du Mont-de-Piété avec des critères plus objectivables (sexe, profession, âge), les informations sont beaucoup plus parcellaires.

Clientèle et objets réels
En l'absence de registres d'engagement, il faut se contenter de rares données pour cerner les types d'emprunteurs et d'objets gagés. En 1880, le Mont-de-Piété publie, dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*, un tableau qui présente le « classement par catégories d'emprunteurs des engagements effectués pendant l'année [27]. Les catégories professionnelles ont été forgées par les services du Mont-de-Piété et le directeur André Cochut précise dans son rapport que « cette classification ne comporte pas une exactitude parfaite : il faut s'en tenir à l'impression résultant d'un simple aperçu [28]. Il en ressort que les ouvriers sont ceux qui ont le plus recours au Mont-de-Piété de Paris : ils engagent 61 % des objets déposés, suivis des individus de « conditions diverses » (18 %), des employés (13 %) et des fabricants et commerçants (8 %) [29]. Les classes populaires représentent donc environ les trois quarts des utilisateurs du Mont-de-Piété. Ces données par professions ou catégories professionnelles restent cependant très lacunaires et sont inexistantes pour les années suivantes. Il n'est donc pas possible de pousser plus avant l'étude de l'évolution du public. Il existe tout de même un autre indice de l'identité des engagistes : la proportion de locataires est importante, comme le prouvent les pics de fréquentation aux alentours des termes de loyer. Du 1er au 15 janvier, du 1er au 15 avril, du 1er au 15 juillet et du 1er au 15 octobre, le nombre d'engagements s'envole, quand le Mont-de-Piété est le dernier recours pour payer un propriétaire qui ne veut plus attendre. La note d'un contrôleur en 1884 décrit comme « jours de grande affluence » l'époque qui entoure le terme du loyer[30]. Or, le statut de locataire caractérise la majorité des classes populaires et la difficulté à payer le loyer, récurrente, est une des causes de la fragilité économique de ce groupe social. Enfin, la clientèle du Mont-de-Piété est en majorité féminine [31]
Comme pour les professions, il existe au début de la période un résumé des différents gages, qui paraît en 1882 dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*. [32]. Le directeur précise que ce tableau est le « résultat d'un travail considérable » de dénombrement, qui explique sa rareté dans l'histoire de l'institution. Les deux graphiques ci-dessous présentent l'importance respective de chaque type d'objet, parmi les deux grandes rubriques de gages : les bijoux et les paquets.

Fig. 3 : **Ventilation des « paquets » déposés en 1882 (n = 837 306 articles)**

Description des objets	En %
Vêtements d'homme et de femme	42
Draps	19
Linge de corps et de ménage	10
Étoffe en pièce	7
Couvertures et couvre-pieds	4
Toile	4
Édredons, oreillers et traversins	3
Articles en composition, couteaux	2
Matelas	1
Rideaux	1
Objets divers : livres, lorgnettes, chaussures, tapis, machines à coudre, outils, etc.	7
Total	**100**

Le tableau 3 montre l'écrasante domination du textile (90 %) parmi les biens déposés au Mont-de-Piété. Dans cette catégorie, les pièces les plus fréquemment gagées sont les vêtements masculins et féminins qui représentent 42 % des dépôts, pour un prêt moyen de 6,40 frs, puis les draps (20 % des gages) pour un prêt moyen de 7,19 frs et, en troisième position, le linge de corps et de ménage (10 % des gages) pour une somme moyenne de 6,67 frs. On note que les objets sur lesquels se focalise le Mont-de-Piété sont très minoritaires : les matelas représentent seulement 1,2 % des gages, les machines à coudre et les outils 0,4 % chacun. Les objets coûteux sont également très rares : 40 pianos, 224 tableaux ou 576 caves à liqueurs. Enfin, les meubles qui sont au cœur du développement de la consommation populaire sont très peu gagés : il y en a seulement 297 en magasin en 1882. Ils sont en effet difficilement acceptés par le Mont-de-Piété en raison de leur taille et des problèmes de stockage qu'ils posent. Mais surtout, le mobilier sert juridiquement déjà de gage au propriétaire comme garantie du paiement du loyer et les concierges veillent à ce qu'il ne déserte pas le logement pour les caves du Mont-de-Piété.

Fig. 4 : **Ventilation des bijoux déposés en 1882**

Description des objets	En %
Chaînes et montres	44
Bijoux divers	34
Alliances	8
Argenterie au poids	6
Bijoux montés de brillants	5
Pendules, cartels, réveils, cages de pendules	2
Bronzes d'art	0,3
Objets divers	1
Total	**100**

Pour ce qui est des objets les plus précieux (figure 4), ce sont les montres et les chaînes qui dominent (44 % des gages) pour un prêt moyen de 35,70 frs, ainsi que les bijoux (39 % des gages). Les engagements d'alliance sont très rares (seulement 8 % des gages), là encore en décalage avec la place occupée par cet objet dans l'imaginaire du Mont-de-Piété. Les bijoux sont nettement plus chers que les paquets et ils jouent donc davantage un rôle d'« épargne solidifiée », incarnée dans un objet, que l'on sait pouvoir gager ou vendre en cas de besoin[33]. Ces données statistiques ne permettent pas de relier de manière fine les objets et les individus,

à l'inverse des dossiers de scellés après décès conservés dans les archives de la justice de paix. Ces archives donnent à voir, quoique de manière très ponctuelle, les recours multiples, par un même individu, à l'établissement de prêt sur gages. Marie Viel, une veuve de 59 ans, marchande de journaux, engage ainsi en deux mois et demi, du 27 décembre au 12 mars 1895, cinq lots successifs au bureau du Mont-de-Piété le plus proche de son domicile dans le X^e^ arrondissement[35]. La valeur en est décroissante : elle obtient d'abord un prêt de 40 frs pour « une montre et un médaillon en or », puis un autre de 20 frs pour « un bracelet en or, 12 grammes et demi ». Ensuite, elle apporte des bijoux plus ordinaires : « un bracelet avec breloque, une broche et une pièce de monnaie de 60 grammes » pour lesquels elle obtient seulement 4 frs, prêt qu'elle complète le même jour en gageant « 6,60 mètres de draps » qui atteignent à peine le plancher des trois frs. La commerçante part donc de ses objets les plus précieux, pour finir par déposer les marchandises de peu de valeur qui lui restent. Cependant, deux semaines plus tard, elle apporte encore « une montre de col en or, bossuée, cuvette en or et remontoir », sur laquelle l'appréciateur consent 20 frs : on ne saura pas si elle est rentrée récemment en possession de ce bijou ou si, attachée pour des raisons sentimentales à cette montre, elle ne s'est décidée à la gager qu'en dernier recours. La maladie qui finit par l'emporter le 10 avril 1895 l'a probablement poussée au Mont-de-Piété : elle meurt très endettée, auprès du médecin et du pharmacien et sans avoir pu payer son dernier loyer. Marie Desprès, une couturière domiciliée dans le XIV^e^ arrondissement présente un profil voisin : elle gage trois lots de bijoux en un mois, des plus au moins précieux pour un crédit total de 135 frs en avril 1895, pour faire face à des difficultés passagères[36].

L'échec du dégagement Santos-Dumont en 1901 ou le hiatus dévoilé

Le Mont-de-Piété, héritier d'un modèle charitable, peine donc à s'adapter à la demande de ses emprunteurs réels. Ce hiatus entre les catégories de pensée des administrateurs, morales au premier chef, et les usages ordinaires apparaît clairement lors de l'échec d'une classique mesure de bienfaisance : le dégagement Santos-Dumont en 1901[37].

Les dégagements gratuits sont une mise en scène classique de la bienfaisance, dans laquelle le Mont-de-Piété rend leurs gages aux propriétaires sans qu'ils aient à rembourser leur prêt. Le 19 octobre 1901, Alberto Santos-Dumont, un pionnier franco-brésilien de l'aviation remporte le prix Deutsch de la Meurthe pour avoir couvert, en dirigeable, l'aller-retour Saint-Cloud/la tour Eiffel en trente minutes. La récompense s'élève à 100 000 frs et il décide d'en donner la moitié au Mont-de-Piété de Paris pour opérer un dégagement gratuit d'« objets de première nécessité tels que : vêtements, chaussures, literie, linge de corps, instrument de travail » [38]. En novembre, l'administration fait apposer à grand frais des affiches dans Paris pour annoncer la mesure, incite les journaux à annoncer l'opération et s'attend à ce que les emprunteurs se précipitent. Or, du 19 au 30 novembre, seulement 2 534 articles sont réclamés pour une somme de 17 370 frs, ce qui représente à peine un tiers des 50 000 frs donnés par l'aviateur. Très étonnée, la direction diligente une enquête pour comprendre le « peu d'empressement des intéressés [39]. Les employés du Mont-de-Piété se rendent au domicile de 300 clients qui avaient droit au dégagement gratuit et découvrent que 40 ont déménagé et que 44 n'ont plus leur reconnaissance, revendue à un marchand. Sur les 56 qui la détiennent encore, 50 n'avaient pas eu connaissance de la mesure ce qui pointe l'inefficacité de l'affichage et les 6 restants, au courant du dégagement gratuit, n'ont pas osé se présenter.

Le Mont-de-Piété reçoit surtout plus de 5 000 lettres de débiteurs qui eux, ont connaissance de l'opération, mais n'y ont pas droit, notamment parce que leurs gages ne sont pas considérés comme des « objets de première nécessité » *stricto sensu* [41]. Parmi ces volontaires qui réclament de pouvoir bénéficier de la mesure, le Mont-de-Piété sélectionne 2 700 emprunteurs avec comme objectif de « soulager les plus intéressants parmi les besogneux », expression

parfaite des critères moraux de la bienfaisance[41]. Leurs gages sont restitués jusqu'à épuisement du don de Santos-Dumont. Il est par exemple restitué à Mme Prieur, domiciliée 45 avenue de Saint-Ouen, une machine à coudre qui avait donné lieu à un prêt de 10 frs, au motif qu'elle est « veuve avec deux enfants en bas âge, recommandée de M. Brousse, conseiller municipal ». La veuve Beucké habitant 71 rue Jeanne d'Arc dans le XIIIe arrondissement, rentre gratuitement en possession d'un couvre-pied et de plusieurs paires de draps qu'elle avait gagés pour 8 frs, avec cette note « infirme, 51 ans, fils mort aux Colonies »[42]. Les critères de la bienfaisance et le choix des bons pauvres sont ici évidents. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est le caractère de « première nécessité » des objets rendus. En première position, vient le linge de maison (torchons et serviettes) qui témoigne d'un soin de l'intérieur, mais pas vraiment d'une nécessité vitale. On trouve ensuite classiquement les draps, puis tous types de vêtements. Dans la liste détaillant précisément les habits dégagés, on voit apparaître par exemple 321 « collets », 173 « jaquettes d'homme » et 116 « de dames », des redingotes, des pèlerines ou encore des peignoirs, tous vêtements qui relèvent bien davantage de la tenue du dimanche que des habits ordinaires. Parmi les objets les plus éloignés du nécessaire, on peut également relever 111 tapis de tables, 9 appareils photo ou encore une bicyclette rendus gratuitement à leurs propriétaires. Ces objets illustrent la difficulté de fixer une ligne de partage claire entre luxe et nécessité, surtout dans une situation concrète. En 1915, le directeur du Mont-de-Piété conclut d'ailleurs qu'« il fallut pour épuiser le crédit [de Santos-Dumont] restituer un certain nombre de gages qui ne rentraient absolument pas dans la catégorie prescrite » [43] .
On peut imaginer la perplexité des employés du Mont-de-Piété confrontés à des emprunteurs bien décidés à récupérer leur bien et probablement capables d'argumenter sur sa nécessité dans leur économie intime. Une lettre envoyée en 1914 à l'occasion d'un autre dégagement gratuit nous donne un exemple plus tardif de cette capacité d'argumentation. Mme Duteil écrit au Préfet de la Seine pour récupérer un pantalon et une jaquette de son mari − des habits du dimanche − qu'elle réclame en ces termes:
« Monsieur excuser moi si je vous écrit, car il m'est arrivée d'être dans le grand besoin j'étais forcé de mettre des habits au Mont Pietée a mon mari […] mon mari n'a absolument plus rien a se mettre et impossible de lui acheté même pas une culotte […]. Alors monsieur le Préfet prenez pitié de ma situation car il fait froid et mon mari na plus rien a se mettre et il ne peu pas se passer de ses habits car monsieur le Préfet si s'était des bijoux ou du linge l'on pourrai attendre mais des habits on ne peut pas. […] nous attendons un deuil dans la famille de mon mari je pourrai pas y aller car il na pas un pantalon a se mettre. Il n'a que des habits bleu en coton pour le travail alors vous penser monsieur qu'il na pas chaud » [44]

On voit bien dans cette lettre comment la débitrice tisse ensemble la fonction de protection des vêtements (contre le froid) et la nécessité sociale de disposer de vêtements soignés (pour participer à une cérémonie funéraire). Alors que les vêtements en question pourraient être classés comme « de luxe » par le Mont-de-Piété, c'est bien comme des objets nécessaires que les présente l'auteure de la lettre. On peut bien sûr supposer une part de ruse chez Mme Dutheil qui profiterait de l'imprécision des critères. Mais il ne faut pas non plus minimiser la fonction essentielle d'un costume du dimanche dans le quotidien d'un ouvrier : la jaquette est une façon de reconquérir sa dignité sociale, de pouvoir dissimuler quelque temps son identité professionnelle rendue trop visible par le bleu de travail [45]

La difficile adaptation du Mont-de-Piété à sa clientèle réelle

La « crise » : un révélateur du développement de la consommation populaire dans la capitale

Ce que le Mont-de-Piété peine à saisir, au-delà de sa clientèle réelle, ce sont les transformations économiques et sociales dans lesquelles sont prises les classes populaires parisiennes à la Belle Époque. Les causes de la crise se trouvent finalement dans deux directions complémentaires.

D’une part, le développement de la consommation grâce à de nouvelles techniques de production en série diminue la valeur unitaire de chaque bien. Cette cause est bien perçue des administrateurs du Mont-de-Piété et Félix Martin-Feuillée, le directeur, écrit ainsi en 1906 :

« Autrefois les engagements sur vêtements étaient nombreux. La confection, de prix plus élevé, était aussi de meilleure qualité. Elle offrait à la prisée un meilleur élément d’appréciation et, à la vente, un débouché plus certain. Mais aujourd’hui, le développement de l’industrie et de la concurrence commerciale ont répandu dans la population des marchandises médiocres, sur lesquelles les appréciateurs sont dans l’impossibilité de consentir des prêts utiles au public, en raison du peu d’enchères qu’obtiennent les marchandises, lorsque, par suite de non dégagement, elles arrivent aux ventes. Aussi nombre d’engagistes ont-ils renoncé à présenter aux guichets de l’Administration ces hardes qui, si elles n’apportaient pas un gros appoint aux opérations d’argent, créaient cependant un grand mouvement d’écriture et de magasins. Le présent état des choses ne paraît pas devoir cesser » [46].

Le directeur s’attache ici à l’industrie du vêtement, mais la même analyse pourrait être menée sur la possession massive de montres bon marché, notamment en argent, métal qui se déprécie fortement à la Belle Époque, car il devient courant.

La baisse de la valeur des objets n’explique cependant pas à elle seule la diminution de l’activité. Il faut également prendre en compte l’augmentation globale du niveau de vie des classes populaires parisiennes à la Belle Époque, qui rend moins nécessaire le recours au secours d’urgence que représente le Mont-de-Piété[47]. Le vote progressif des lois sociales instaure peu à peu des garanties collectives contre les menaces qui pèsent sur l’existence des classes populaires (la maladie, la vieillesse). La salarisation se répand et réduit également les périodes de chômage qui caractérisaient l’activité professionnelle des classes populaires [48] Or, c’est dans ces moments de difficultés économiques aiguës que les plus pauvres portent leurs objets au clou : la prise en charge progressive de ces menaces par l’État ou via la salarisation explique en partie la baisse de la fréquentation du Mont-de-Piété. Pour résumer, les plus pauvres − toujours moins nombreux − ont des objets qui ont de moins en moins de valeur et ont du mal à atteindre le minimum pour obtenir un prêt de trois frs, tandis que les plus aisés dans les classes populaires − toujours plus nombreux − ont de moins en moins besoin du Mont-de-Piété.

La baisse de l’activité du Mont-de-Piété que ses administrateurs interprètent comme une « crise » reflète finalement l’amélioration du niveau de vie des classes populaires de la capitale et leur accès élargi à des biens nouveaux comme les vêtements de confection ou les bijoux produits en série. L’augmentation constante des salaires ouvriers à Paris à la Belle Époque, ainsi que l’émergence d’un système de vente à l’abonnement, incarné particulièrement par les grands magasins Dufayel ont permis un premier développement de la consommation des plus modestes dans la capitale [49] Ce processus devrait logiquement contenter une administration qui a pour vocation de lutter contre la pauvreté et pourrait être pris comme la preuve que le Mont-de-Piété a rempli sa mission. Mais ses dirigeants, comme les élites de la société française dans leur ensemble, restent aveugles à cette amélioration, car ils conçoivent la consommation comme un leurre, porteur de menace pour les classes populaires et non comme un signe de leur vitalité économique [50] Cette réaction s’explique cependant, car s’il y a moins de nécessiteux, tout le modèle du Mont-de-Piété entre en crise : la mission charitable des origines perd de sa force et la mission purement financière − celle d’une banque de prêt − prend le dessus. Or, la plupart des dirigeants du Mont-de-Piété qui ont été formés selon cette vision charitable, éprouvent des difficultés à changer de modèle. Ils expliquent donc la crise par l’exclusion plus grande des nécessiteux − d’où leur obsession des « gages refusés » − sans voir que la baisse de l’activité est due, en réalité, à la baisse du nombre de nécessiteux dans la capitale, qui s’enrichit considérablement à la Belle Époque et refoule vers la banlieue les plus pauvres de ses habitants. La force de la vision philanthropique empêche l’établissement parisien de se réformer pour répondre aux besoins d’une clientèle qui, si elle n’est plus miséreuse, reste populaire et qui est pénalisée par les taux d’intérêt trop élevés de l’institution.

Parmi les multiples projets de réformes qui fleurissent au début du siècle, certains font toutefois

ce diagnostic. Ainsi Edmond Coutaud écrit-il dans sa thèse de droit en 1909 :
« La question de savoir si les Monts-de-Piété sont des établissements de charité ou de crédit n'est pas purement doctrinale : elle a un but pratique dans le sujet qui nous occupe. Souvent de la conception première que l'on se fait d'une institution découle son succès ou son insuccès ; la marche générale dépend des principes, et si cette marche est irrégulière ou défectueuse c'est que la conception a été fausse ou contradictoire, que l'orientation a été mal faite. M. Edmond Duval qui a longtemps été directeur du Mont-de-Piété de Paris a dit ''peut-être serait-il opportun de réagir contre cette idée fausse, quoique très répandue, que notre établissement est un établissement de bienfaisance'' » [51]

Il résume plus loin de façon très concise le dilemme auquel doivent faire face les Monts-de-Piété : « grâce à cette capitalisation qui leur est permise [par la séparation d'avec les hospices], les Monts peuvent s'employer à diminuer dans la mesure du possible les taux qu'ils font peser sur les emprunteurs. Mais aussi disparaît le seul élément qui pouvait leur donner l'apparence d'établissements charitables [le versement de leurs bénéfices à l'assistance publique] » [52].
Un seul service échappe à ce lien contraignant avec l'Assistance publique. Depuis la loi du 25 juillet 1891, le Mont-de-piété est autorisé à pratiquer le prêt sur les valeurs mobilières au porteur, c'est-à-dire sur les actions et les obligations. L'excédent de recettes dégagé par ce service reste à la disposition du seul Mont-de-Piété et lui permet de constituer des fonds propres[53]. Cependant, ces avances sont limitées à 500 frs au maximum par opération et par emprunteur et leur volume diminue tout au long de la Belle Époque : en 1895, le montant total des prêts de ce type se monte à 13,3 millions de frs, mais cette somme n'atteint plus qu'environ 8 millions en 1912 [54]. Sans être négligeable, les prêts sur valeurs mobilières ne représentent plus, à la veille de la guerre, que 14 % du total des sommes avancées.
Le Mont-de-Piété de Paris à la Belle Époque persiste donc à se voir comme une institution charitable mais cette position « hors marché » l'éloigne également du comportement économique de sa clientèle, sortie majoritairement de la survie. Ces résistances intellectuelles et morales des élites charitables face à la consommation populaire entraînent l'institution dans une crise durable, car elles l'empêchent de discerner les usages réels du prêt sur gage, pour ne laisser apparaître qu'une représentation idéale du « bon pauvre ».

La réorganisation de 1919 : de la charité à la finance
Félix Martin-Feuillée, directeur de 1905 à 1919, souscrit à ce diagnostic mais n'arrive pas à réformer l'institution et notamment à rompre le lien avec l'Assistance publique. C'est finalement la désorganisation provoquée par la Première Guerre mondiale qui, en aggravant les tensions au sein de l'institution, oblige cette dernière à trancher dans le vif. Le directeur peut alors engager des réformes de fond qui transforment l'antique Mont-de-Piété en Crédit municipal, c'est-à-dire en banque. Dès le 1er août 1914 et la mobilisation, le gouvernement français décrète l'interdiction des ventes par les Monts-de-Piété pour protéger les gages des mobilisés et éviter que ceux-ci ne soient vendus aux enchères alors que leurs propriétaires sont engagés sous les drapeaux [55]. Cette mesure place le Mont-de-Piété de Paris dans une situation financière très délicate […] Les gages se trouvent donc immobilisés en magasin, ce qui continue à coûter cher à l'établissement en frais de garde et de gestion. En outre, les entrées d'argent sont très faibles puisque le nombre des prêts sur gages corporels a baissé d'environ deux tiers par rapport à l'avant-guerre. […] Ce tableau s'assombrit encore lorsqu'en juin 1918, de peur de bombardements allemands sur la capitale, il fait transférer tous les gages précieux à Toulouse pour les préserver. Leur transport coûte très cher au Mont-de-Piété, environ 300 000 frs, et l'établissement ne parvient pas à se faire rembourser ces frais au titre des « dommages de guerre » [58]. Cette erreur d'appréciation contribue encore à creuser le déficit. Le Mont-de-Piété est exsangue à la fin de la guerre et c'est son existence même qui est menacée.
Face à cette situation critique, le directeur réclame dès 1916 au conseil municipal une totale réorganisation financière. Il écrit que « cet état des choses ne peut que s'aggraver si les pouvoirs

publics n'interviennent pas en faveur d'un établissement à qui, par une regrettable imprévoyance, on a interdit jusqu'ici de se constituer une dotation » [59]. Le directeur pointe ici le nœud gordien des finances de l'établissement − son lien intrinsèque à l'Assistance publique − et il est finalement entendu. Dès lors, les réformes s'enchaînent à un rythme très rapide. Le décret du 24 octobre 1918 acte le changement de dénomination : le Mont-de-Piété disparaît pour laisser place au Crédit Municipal, rompant ainsi avec le vocabulaire et la tradition catholique. Le nom de « Crédit Municipal » reflète à la fois l'activité réelle de l'établissement − le crédit et non la bienfaisance − et son échelle d'action : la ville. Le 31 mars 1919, la loi de finances sépare l'établissement parisien de l'Assistance publique. Le Mont-de-Piété conquiert la maîtrise de ses finances et de ses bénéfices : il est autorisé à se constituer un capital propre avec ses recettes. Enfin, une loi du 16 octobre 1919 édicte l'interdiction de l'achat et de la vente des reconnaissances, mettant fin à une circulation parallèle du crédit qui avait atteint de très grandes proportions à la Belle Époque.

Grâce à cet ensemble de réformes longtemps attendues, le Crédit Municipal peut baisser ses taux d'intérêt et finir par se mettre en accord avec sa clientèle pour devenir un établissement de prêt populaire. Le redémarrage très rapide du nombre d'engagements témoigne à la fois de la situation critique de l'après-guerre à Paris et du succès de la réorientation de sa politique. Si cette reconversion permet de relancer l'activité, elle implique aussi un changement de paradigme : l'abandon de la philanthropie pour une logique de rentabilité financière conduit l'établissement à prendre ses distances avec la frange inférieure des classes populaires. Cela se manifeste notamment par la fermeture des bureaux auxiliaires que le Mont-de-Piété avait ouvert dans les quartiers les plus pauvres. […]

Notes

[1] « Les anciennes reliques du Mont-de-Piété », *L'Éclair*, 2 janvier 1898.

[2] Sur le Mont-de-Piété de Paris, il existe une seule étude historique solide consacrée à la période 1777-1851, et une étude sociologique sur ses usages contemporains : Cheryl L. Danieri, *Credit where credit is due. The Mont-de-Piété of Paris, 1777-1851*, New York, Garland Publishing Inc., 1991, et Houda Laroussi, *Le prêt sur gage au Crédit municipal de Paris. Clientèle et mondes sociaux*, Paris, Karthala, 2012.

[3] AD Seine, 1ETP 1 à 664.

[4] APP, DA 396 (dossier Santos-Dumont) et BA 1016 (dossier sur André Cochut) ; BHVP, Documents éphémères, série 123, « Mont-de-Piété ».

[5] Laurence Fontaine, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, p. 165.

[6] Une première tentative (1637-1644), à l'initiative de Théophraste Renaudot, se solde par un échec.

[7] Lettres patentes, cité par C. Faber, *Le Crédit municipal de Paris…, op. cit.*, p. 33.

[8] AD Seine, 1ETP/539.

[9] Ferdinand-Louis-Barthélémy Arnault, « Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner : 1° le projet de loi autorisant le Mont-de-Piété de Paris à faire des avances sur les valeurs mobilières au porteur…», Chambre des députés. 4e législature. Session de 1889. Impressions N° 3794, Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1889, Paris, A. Quentin, (s.d.), p. 9.

[10] C. Faber, *Le Crédit municipal de Paris…, op. cit.*, p. 33.

[11] Edmond Coutaud, *Le rôle social du Mont-de-Piété, les projets de réforme, contribution pour l'étude du crédit populaire*, Paris, A. Rousseau, 1909, p. 108.

[12] Durant la période étudiée, le Mont-de-Piété de Paris voit se succéder quatre directeurs : André Cochut (1870-1885), Edmond Duval (1885-1905), Félix Martin-Feuillée (1905-1919) et Paul Maze (1919-1937). Un certain nombre de procès-verbaux du Conseil de surveillance sont disponibles aux Archives de la Seine, 1ETP/10 à 68.

[13] Anonyme, *Le Mont-de-Piété et les marchands de reconnaissances*, Paris, A. Desclos et Cie, 1886, p. 6-7. Consultable à la BHVP sous la cote 940 718.

[14] L. Fontaine, *L'économie morale…, op. cit.*, p. 223.

[15] Les données de ce graphique et des paragraphes suivants sont fournies chaque année par l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*.

[16] M. Ferrières, *Le bien des pauvres, op. cit.*.
[17] Ces registres sont absents des fonds versés par le Crédit Municipal de Paris aux Archives de la Seine.

[18] M. Ferrières, *Le bien des pauvres, op. cit.*, p. 26-38 ; Giovanni Ricci « Naissance du pauvre honteux : entre l'histoire des idées et l'histoire sociale », *Annales (ESC)*, janvier-février 1983, p. 158-177.

[19] André Gueslin, *Gens pauvres et pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1998, p. 114.
[20] Sur tous ces aspects, voir les pages que Mathieu Brejon de Lavergnée consacre au « choix des pauvres ». *La Société Saint-Vincent de Paul au XIX^e siècle, un fleuron du catholicisme social*, Paris, Éd. du Cerf, 2008, p. 565 et suiv.

[21] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1882, p. 610 ; 1895, p. 724 ; 1900, p. 711.

[22] Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989.

[23] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1882, p. 610.
[24] AD Seine, 1ETP/539, « Gages anciens ». En 1921, le Mont-de-Piété procède à un grand recollement des gages anciens qui dévoile la nature de ces objets.
[25] Georges Renard, *Le Mont-de-Piété de Paris, ce qu'il est ce qu'il pourrait être*, Paris, La Revue, 1906, p. 13-14. Cet auteur (1876-1943), professeur de droit public à l'Université de Nancy, devient dominicain par la suite.

[26] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1910, p. 645.

[27] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1880, p. 452.

[28] *Ibid.*, p. 451.
[29] L'institution et la littérature folklorique mettent souvent en avant le « crédit productif » consenti par le Mont-de-Piété
[30] AD Seine, 1ETP/533.
[31] Sur ce point, voir Anaïs Albert, « Le genre du prêt sur gage : rapports de pouvoir au Mont-de-Piété de Paris (années 1850-années 1920) », *Genre et Histoire*, n°17, 2016, en ligne : https://genrehistoire.revues.org/2462

[32] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1882, p. 610.
[33] Sur la notion de solidification de l'épargne, voir Alexandre Roig, « L'excédent négligé : pratiques d'épargne et institutions financières dans les secteurs populaires argentins », *in* : Jaime Marques-Pereira, Ruben Lo Vuolo (dir.) *Rapport final : les conditions de la stabilité de la croissance, l'épargne et la distribution des revenus en Argentine*, Paris, Institut CDC pour la recherche, 2010, p. 271-338.

[35] AD Seine, D5U1/141.

[36] AD Seine, D14U1/33.
[37] APP, DA 396 et AD Seine, 1ETP/540 « dégagements gratuits ». Ce dernier carton contient également des archives sur les autres dégagements gratuits opérés par l'institution.

[38] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1901, p. 793.

[39] *Ibid.*, p. 794.
[40] Ces lettres n'ont malheureusement pas été conservées, il reste seulement les rapports au Préfet de Police qui les résument.
[41] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1901, p. 794

[42] APP, DA 396.

[43] AD Seine, 1ETP/540.

[44] Respect de l'orthographe d'origine. AD Seine, 1ETP/540.

[45] Alain Faure, « La blouse ouvrière au XIX^e siècle, les normes de la dignité », *Modes Pratiques*, n° 1, 2015, p. 149-173.

[46] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1906, p. 575.
[47] François Caron, « L'embellie parisienne à la Belle Époque : l'invention d'un modèle de consommation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 47, 1995, p. 42-57 ; Jacques Rougerie, « Remarques sur l'histoire des salaires à Paris au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 63, avril-juin 1968, p. 71-108.

[48] Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
[49] Anaïs Albert, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse d'histoire sous la direction de Christophe Charle et Anne-Marie Sohn, Université de Paris 1, 2014.
[50] Anaïs Albert, Mathilde Rossigneux-Méheust, « La consommation : une question économique dominée par des enjeux moraux », *Histoire, économie&société*, 2013/3, p. 3-12.

[51] E. Coutaud, *Le rôle social du Mont-de-Piété…, op. cit.*, p. 28.

[52] E. Coutaud, *ibid.*, p. 35.

[53] Eugène Raiga, *Le Mont-de-Piété de Paris*, Paris, Librairie Sirey, 1912, p. 28-29 et p. 49-50.

[54] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1895, p. 711 et 1912, p. 628.

[55] Sur le Mont-de-Piété de Paris pendant la Première Guerre mondiale, AD Seine : D1R7/147 (dommages de guerre) et 1ETP/605.

[58] Le carton 1ETP/605 contient le détail de ce transfert et des démarches postérieures.

[59] D1R7/147, rapport du 15 septembre 1916

[60] Cet élan est néanmoins rapidement interrompu par le scandale de l'affaire Stavisky en 1934, qui atteint durablement l'activité du Crédit Municipal. Voir E. Deschodt, *Histoire du Mont-de-Piété*, *op. cit.*, p. 172-175.

Fontaine, Marion. « Le paternalisme est-il soluble dans la consommation ? L'encadrement des mineurs consommateurs en question »*, Histoire, économie & société*, vol. 32e année, no. 3, 2013, pp. 75-86.

« Il est de notoriété publique que de nombreux foyers de mineurs gèrent très mal leur budget [...] La crédulité du mineur est telle que rien ne peut l'empêcher de succomber à la tentation [1]. » C'est en ces termes qu'en 1958 la direction générale des HBNPC (Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais), l'une des entités qui composent les Charbonnages de France (CDF), stigmatise les pratiques de consommation de ses employés, en particulier ici le recours au crédit pour l'achat de biens jugés inutiles (montres, vêtements, etc.), et affirme son intention d'y mettre bon l'ordre. L'entreprise manifeste la volonté de se préoccuper non seulement de la manière dont ses employés produisent, mais aussi dont ils consomment.

Ce type d'intervention, hors de la sphère de la production, n'a rien de prime abord de surprenant. Il s'inscrit dans les cadres de l'action sociale patronale, dans les projets de fixation et de contrôle de la main-d'œuvre résumés le plus souvent par le terme de paternalisme [2] et qui sont à leur acmé entre la fin du XIX^{e} siècle et l'entre-deux-guerres. Comme l'a montré par exemple Gérard Noiriel à propos du bassin sidérurgique de Longwy [3] ces projets visent à reproduire la force de travail, à entretenir la capacité productive de la main-d'œuvre. La volonté ouvrière de consommer est au contraire stigmatisée ; elle est perçue comme un danger, qui mine les hiérarchies établies, développe de nouvelles aspirations et tend ainsi à alimenter les revendications salariales.

La phrase relevée plus haut a donc l'allure d'une banalité, notamment dans la bouche d'un responsable de l'industrie minière, secteur qui, avec la sidérurgie, est souvent considéré comme une terre d'élection du paternalisme. Banale en apparence, cette phrase l'est pourtant beaucoup moins si l'on prête attention à la date à laquelle elle est prononcée. Ce n'est plus le temps des compagnies privées ; celles-ci ont laissé la place à une entreprise publique, née du processus de nationalisation achevé en 1946. Les nouvelles HBNPC, sur lesquelles on se concentrera, notamment pour la zone de Lens, témoignent d'une ambition de centralisation et de rationalisation des structures minières. Si leur emprise sur la main-d'œuvre demeure forte, au moins jusqu'aux années 1960, cette emprise, tout comme les modes d'intervention auprès des salariés [4], se transforment et n'ont plus forcément la même évidence. Le cadre des Trente Glorieuses renforce encore cet état de fait : temps de mutation pour le monde minier, de la Bataille du charbon à l'entrée dans la récession, il est aussi synonyme d'entrée progressive et différenciée dans l'ère de la consommation de masse [5]

Et pourtant, le discours paternaliste semble se perpétuer sans solution de continuité. Cette apparente continuité pose question. Elle invite pour commencer à regarder en amont, vers l'avant-nationalisation, et à interroger cette morale paternaliste de l'austérité, du refus de la consommation, dans son contenu et ses infléchissements. On est alors conduit à fouiller davantage le degré réel de continuité que paraît indiquer la citation de 1958 : jusqu'où le contrôle sur les modes de consommation se poursuit-il et d'ailleurs sous quelles formes ? Il ne s'agit pas seulement d'interroger des représentations ; la morale paternaliste est une morale en action, qui est aussi affaire de techniques et de normes. La population à laquelle elle s'adresse est loin par ailleurs de subir passivement ses injonctions : l'efficacité de l'entreprise de moralisation dépend aussi de ce qu'en font, de ce qu'en prennent ou de ce qu'en rejettent les mineurs-consommateurs.

Les compagnies, le paternalisme et la consommation : un héritage ambigu

L'action sociale des dirigeants des Houillères nationales et le regard qu'ils portent sur les pratiques de consommation des mineurs s'inscrivent dans une relation ambivalente, faite à la fois de rejet et de continuité, avec l'héritage du « paternalisme », c'est-à-dire avec les modes

d'actions des compagnies. Encore faut-il noter que cet héritage n'a pas l'homogénéité que l'on pourrait être tenté de lui prêter.

Lutter contre la tentation de la consommation

Qu'il y ait, au sein du patronat minier, une méfiance, voire une hantise des dangers de la consommation, est un phénomène tangible dès le début du XX^{e} siècle [6]. La propension des mineurs à acheter davantage de viande et de bière, le goût du bien manger inquiète. C'est aussi vrai s'agissant de la tendance ouvrière, remarquée ailleurs par Maurice Halbwachs [7] à vouloir sortir le dimanche « en tenue propre et soignée, presqu'élégante [8]», c'est-à-dire à chercher à effacer, à travers l'adoption de nouvelles modes vestimentaires, les signes de la spécificité, de l'exclusion ouvrière. Aux yeux des porte-parole des compagnies, ces nouvelles dépenses offrent l'inconvénient supplémentaire de devenir très vite indispensables pour le mineur. Ce dernier prend l'habitude de consommer la totalité de son salaire, n'économise pas et au contraire cède au goût pour les objets « inutiles », à ce qu'il croit être les avantages de la vente à tempérament, qui ne tardent pas au contraire à l'enfermer dans la spirale de l'endettement.

Cette vision noire de la consommation ouvrière est surtout révélatrice de certaines des préoccupations majeures des compagnies : la volonté d'une part de limiter au minimum les augmentations de salaire, de l'autre de freiner la propension au départ de la main-d'œuvre, de la retenir et de la fixer, face aux tentations de fuite hors du bassin, par exemple vers l'agglomération parisienne[9]. Le désir de consommation et celui d'une vie vraiment urbaine paraissent étroitement liés ; ce sont les cités minières, construites et reconstruites après la Première Guerre mondiale, qui doivent venir constituer l'antidote à l'expression de ces désirs [10] Conçues pour loger à proximité des puits la population ouvrière, ces cités ont aussi vocation à constituer de véritables centres, alternatifs aux villages et aux villes environnantes, et permettant l'organisation et le remodelage des pratiques ouvrières. Ces enclaves, qui conservent une dimension rurale prononcée, favorisent le recours à l'autoconsommation, par le biais du jardinage en particulier, et la fréquentation des coopératives patronales qui y ont été implantées, comme autant de remparts face à « l'immoralité » supposée du petit commerce. C'est aussi dans le cadre des œuvres sociales de la cité que doit être entreprise la rééducation, considérée comme cruciale, des femmes de mineurs. Comme souvent dans le monde ouvrier, elles sont les premières gestionnaires du foyer et du budget familial. Mais, si le goût de la propreté leur est reconnu, elles sont souvent considérées sinon comme de piètres consommatrices et des femmes d'intérieur médiocres, qui préfèrent le double plaisir du café et du bavardage entre voisines aux soins du foyer [11]. C'est donc pour les discipliner que sont implantées des écoles ménagères[12] dont les premières apparaissent au sein de la compagnie de Lens dès 1874 et qui, au début des années 1920, sont une véritable « mode » parmi les compagnies du bassin [13].

Ces différentes formes de régulation de la consommation trouvent en partie leur origine dans le catholicisme social [14], même si dans ce cas précis les caractéristiques de cette influence restent à évaluer. À l'inverse de certaines figures, tel le filateur champenois Léon Harmel, représentant en vue du catholicisme social et qui influence les milieux patronaux du textile lillois, les dirigeants des compagnies minières ne sont à l'origine d'aucune initiative ou enquête marquante en la matière, et n'ont guère laissé de traces concernant les motivations de leur action. La marque catholique semble cependant bel et bien prégnante. Dans sa forme la plus traditionnelle, elle s'incarne par exemple dans *Félix Bollaert*, président du conseil d'administration de la compagnie de Lens de 1922 à 1936, et qui multiplie les œuvres et les prix venant récompenser la vertu et la fidélité des employés[15]. À la même époque, le directeur de la compagnie, Ernest Cuvelette, offre déjà une figure plus contrastée[16]. Il cherche à faire de Lens le parangon d'un certain modernisme dans le domaine social, par exemple en faisant appel, pour organiser les écoles ménagères lensoises, aux services de l'Office familial ménager

de Paris. À la volonté de rationalisation et d'efficacité se mêle toujours cependant l'affirmation de la dimension morale, spirituelle de l'action. Les cités rebâties après la guerre se doivent d'avoir « une âme » ; la culture des jardins est encouragée aussi bien pour les avantages matériels qu'elle est censée procurer aux mineurs, que pour sa dimension d'élévation des cœurs : « Si le jardinage incline le corps vers la terre, il permet à l'esprit de s'élever vers le ciel [17]» La référence à la tradition religieuse demeure donc bel et bien présente, même si parfois elle ne fait qu'occulter la dynamique bien réelle de professionnalisation et de sécularisation qui caractérise, dans les mines et ailleurs, les évolutions de l'action sociale catholique durant l'entre-deux-guerres.
Sur le strict plan de la consommation, les dirigeants miniers lensois font par ailleurs preuve d'une intransigeance à géométrie variable. Dans le domaine des loisirs, ce sont eux-mêmes qui encouragent l'apprentissage de la consommation du spectacle sportif par les masses ouvrières, en soutenant à partir des années 1930 l'équipe professionnelle de football du Racing Club de Lens (RCL). S'ils entendent faire du club un vecteur de publicité pour l'entreprise, ils affirment aussi à travers lui leur intention de s'adapter aux « goûts et aux tendances nouvelles de l'heure présente », à savoir ici la passion grandissante des mineurs pour le football-spectacle. Ce genre d'accommodement avec les plaisirs et les pratiques ouvrières ne va toutefois pas sans susciter l'aigreur de certaines compagnies rivales, qui s'indignent du soutien accordé à la professionnalisation et à la commercialisation du sport, évolutions présentées comme opposées au « but social » de l'activité physique, c'est-à-dire sa fonction d'encadrement et de conservation de l'autorité [18].

Vie urbaine, consommation et militantisme
Le rigorisme affiché par les compagnies est donc à nuancer ; son impact sur les formes réelles de la vie minière est par ailleurs tout relatif. En effet, quelles que soient les tentatives opérées en ce sens, les cités n'ont rien d'un espace panoptique, ni de cellules closes. Les commerces y sont largement présents, débits de boisson surtout mais aussi épiceries, boutiques vendant au détail toute sorte de chose et qui sont une part de la vie de la communauté ouvrière[19]. On note également la présence importante, comme une compensation à la difficulté des déplacements, des démarcheurs, colporteurs et autres représentants en meubles, lingerie, bicyclettes, appareils de TSF, etc. C'est ainsi qu'à Lens dans l'entre-deux-guerres, une poignée de migrants juifs d'origine polonaise parvient à conquérir un véritable marché, en vendant aux migrants polonais catholiques installés dans les cités certains produits spécifiques (vêtements pour les cérémonies religieuses, toile et literie) [20] Des boutiques aux colporteurs, tous pratiquent la vente à crédit [21] : le « carnet » chez les commerçants, les encaissements réguliers qui accompagnent la vente à tempérament, le tout suscitant de nouveaux va-et-vient dans les cités, en particulier les jours de « quinzaine » (c'est-à-dire les jours de paye).
En outre, et malgré les obstacles, les centres-villes attirent, en particulier pour les sorties et les consommations exceptionnelles. Ces centres, dont Lens offre pour l'ouest du bassin le meilleur exemple, présentent la particularité de revêtir une double fonction : pôles commerciaux, lieux d'accueil des grandes foires, ils servent aussi de base pour un mouvement ouvrier qui peut, à l'inverse de ce qui se passe dans les cités, s'y exprimer librement, que ce soit sur le plan politique, grâce à la conquête des municipalités, ou sur le plan syndical. Que les représentants ouvriers cherchent dans ces conditions à attirer les mineurs vers le centre, pour voter ou militer, est certain. Forment-ils de surcroît le dessein, que l'on repère en d'autres endroits [22], de faire des centres-villes des espaces où puisse se développer une contre-culture de la consommation, via les coopératives ouvrières notamment ? Cela est loin d'être aussi avéré. Certes, il existe des coopératives militantes, par exemple l'Ouvrière à Avion, non loin de Lens [23] Mais les représentants ouvriers s'appuient autant, si ce n'est davantage, sur le commerce local. Au début du siècle, le syndicaliste Georges Dumoulin s'émeut de cette alliance, jugée détestable au

regard de l'inflexibilité que revendique alors la CGT à l'échelle nationale :
Tout ce monde-là est commerçant : Van Peteguem (marchands de liqueurs), Popot (alimentation) et le reste cabaretier [...] C'est la foire à Lens le 4 décembre, c'est la foire électorale aussi, l'unité des bistrots est faite, les pièces de quarante sus du « vieux syndicat » [la branche dominante du Syndicat des mineurs] ont leur place toute trouvée. Malheureusement, c'est la force du « vieux syndicat ». Députés, conseillers municipaux, cabaretiers, trilogie détestable contre laquelle nous crions et qui vit toujours, qui fait son chemin et qui n'est pas à son apogée[24]
L'aspiration syndicale à la pureté militante rejoint ici paradoxalement, avec des attendus tout différents, une certaine aspiration patronale à l'austérité : dans les deux cas, le petit commerce est dénoncé, parce qu'il pervertit et corrompt l'ouvrier, parce qu'il lui fait préférer aussi les plaisirs du statut de consommateur à ses devoirs de producteur. Une même convergence parfois se retrouve s'agissant de l'éloge de la bonne ménagère [25], gardienne du foyer et restauratrice des forces du travailleur (version patronale) ou du militant (version ouvrière) mais à qui il est toujours intimé de se défier de la dépense et des tentations frivoles. Il reste que, quelle que soit la provenance de ces philippiques, elles semblent n'avoir eu qu'un effet très limité. Les pratiques de consommation des mineurs continuent d'être marquées du sceau d'une diversité moulée par les contraintes matérielles et celles de la vie dans les cités. La moralisation voulue par l'action sociale patronale se heurte à ces contraintes et à cette diversité, autant qu'à sa propre évolution interne.

Après la nationalisation, perpétuer la moralisation des mineurs ?

Le cours de cette évolution s'infléchit avec la nationalisation. Si dans les premières années, il y a eu quelques tentatives pour recentrer l'entreprise sur ses seules missions de production, elles n'ont pas fait long feu. Au souhait ouvrier de voir se maintenir un certain nombre de services auparavant dispensés par les compagnies, s'est superposé le traumatisme qu'ont constitué, pour les dirigeants et les cadres des HBNPC, les grèves de 1947-1948. L'échec de ces grèves signe le début d'une phase de restauration de l'autorité. Pour faire pièce à l'influence communiste, qui s'étend même sur le terrain de la consommation, via la nouvelle CCPM (Coopérative centrale du personnel des mines du Nord et du Pas-de-Calais [26] les HBNPC reprennent leurs habitudes d'intervention et réendossent leur rôle de « protectrices » des mineurs.

L'entreprise, les mineurs-consommateurs et l'État

Si les mineurs font partie à la Libération des ouvriers les mieux payés de France, cet avantage s'effrite ensuite très vite. La dureté et l'ascétisme contraint de la vie ouvrière se continuent, bien au-delà des années de restriction [27]. Sans doute le Statut du Mineur (1946) garantit-il un certain nombre de biens gratuits (logement, soins médicaux, énergie), mais cela contribue encore à limiter la circulation monétaire et l'habituation aux formes de la consommation marchande. Les cités minières restent coupées jusqu'aux années 1960 des grands réseaux d'échange et éloignées des modèles modernes de périphérie urbaine, joignant l'automobile, le HLM et le supermarché. Même dans les centres-villes, les nouveaux modèles commerciaux ne se diffusent que lentement (il faut attendre 1968 pour que les Nouvelles Galeries ouvrent à Lens).
Les pratiques de consommation ouvrière n'évoluent que peu à peu. Leur rythme reste sous-tendu par celui de la quinzaine et le crédit, suivant tous les observateurs, demeure une pratique très fréquente, où se mêlent durant longtemps l'ancien et le nouveau [28] Les mineurs ne participent guère au crédit « sain », à l'épargne « d'avant », celle qu'encouragent les pouvoirs publics et qui est tournée vers l'achat de biens durables, comme les automobiles. Ils continuent à user du crédit d'abord pour répondre aux nécessités les plus fondamentales de la vie, ensuite pour desserrer les contraintes budgétaires qui les enserrent et se procurer à crédit ce qu'ils ne

peuvent obtenir autrement (les vêtements par exemple), enfin pour compenser les frustrations de la vie quotidienne par l'achat d'objets qui commencent malgré tout à pénétrer la société française : objets de décoration, TSF et bicyclettes et surtout télévision (alors que les foyers du bassin minier accèdent très lentement à certains biens de consommation, comme la voiture, ils sont très précocement équipés en téléviseur) [29]. En raison de leurs faibles possibilités budgétaires, mais aussi de leur enfermement durable dans les cités minières, ils privilégient pendant longtemps les formes les plus anciennes de crédit de proximité, entre particuliers et surtout avec les commerçants locaux. Au début des années 1970, une étude préliminaire à l'ouverture d'un supermarché constate encore : « Le commerce de détail du Nord de la France a été longtemps détenteur d'un record peu enviable : celui du pourcentage de crédit sur le chiffre d'affaires réalisé [30]» Cela n'empêche pourtant pas les habitants du bassin minier d'être touchés par les formes plus modernes de crédit à la consommation, celles par exemple que proposent, pour le mobilier, l'électroménager ou les loisirs, les grands magasins de la région lilloise et qui sont portées par des démarcheurs à domicile parcourant régulièrement les rues des cités.

Nombre d'organismes et de magasins qui font crédit, prenant acte du rôle majeur que conservent les HBNPC, bien au-delà de la sphère du travail, s'adressent d'ailleurs directement à elles, non seulement pour obtenir des renseignements sur la solvabilité de certains débiteurs, mais aussi pour qu'elles exercent une « pression morale » sur leurs employés, afin que ceux-ci paient leurs dettes [31]. Toutefois l'entreprise s'implique aussi volontairement. Au cours des années 1950, ses services produisent plusieurs rapports sur le crédit [32]. Reprenant les normes de la morale paternaliste, ces rapports critiquent la crédulité et l'infantilisme des mineurs quand ils se comportent en acheteurs ; ils accusent plus encore les pratiques de commerçants qui « exploitent » l'irresponsabilité ouvrière, en vendant à crédit, de préférence à des taux usuraires, des produits dont « la qualité ou l'utilité » laissent à désirer. Derrière cela, gît toujours la dénonciation d'une « l'illusion du crédit », qui, en « habituant le mineur à vivre au-dessus de ses moyens », lui donne une « fausse » perception de ce qu'il peut exiger, et alimente de sa part des revendications salariales perçues comme injustifiées.

Les Houillères ne se bornent cependant pas à la déploration. Dès la fin des années 1940, les moyens classiques d'intervention sont réemployés, qu'il s'agisse des écoles ménagères (*infra)* ou des coopératives. Si les dirigeants miniers ne parviennent pas dans ce domaine à mettre sur pied un organisme central qui fasse « taire les discussions oiseuses [33] », c'est-à-dire politiques, ils relancent un certain nombre d'anciennes coopératives patronales, à Lens ou encore à Anzin. Censées contrecarrer l'influence qu'a acquise la CCPM, elles doivent aussi faire valoir leur fonction éducatrice, en s'orientant « vers l'instruction de la clientèle en vue d'aider la minorité victime du crédit [34] ». Certains responsables miniers n'hésitent pas à être beaucoup plus directement interventionnistes, en tentant d'interdire l'accès des cités aux démarcheurs, voire en faisant en sorte de récupérer d'autorité l'argent donné par des mineurs lors d'opérations qualifiées de « suspectes [35]». Mais cet interventionnisme, surtout quand il arbore ses formes les plus extrêmes, se heurte à de vives réactions de protestation de la part des intéressés. Un représentant de la direction des HBNPC note ainsi qu'après les démarches qu'il a effectuées, il a reçu des « centaines de lettres de ces mineurs me sommant de ne plus m'occuper de leurs affaires privées [36] ».

La nouveauté n'est pas dans ce type de protestation. Derrière l'illusoire reproduction des paroles et des actes accolés à la morale paternaliste, se cache en fait une discontinuité bien réelle. L'action des HBNPC n'est plus seulement celle d'une entreprise suivant ses propres fins (en l'occurrence fixer les mineurs dans le cadre des cités et pallier le désir de fuite que pourrait engendrer le désir de consommation), elle s'inscrit aussi dans le cadre de la politique de l'État. La lutte contre l'usage du crédit, en particulier pour les biens périssables et les loisirs, ne résulte plus, ou plus uniquement, d'une ambition de moralisation et de préservation de la main-

d'œuvre. Elle fait partie de la politique qui, au début des années 1950, cherche à lutter contre l'inflation, en restreignant l'accès au crédit ; celui-ci fait ensuite l'objet d'une appréciation plus positive, comme ferment de croissance et de modernisation économique, mais à la condition que ce soit du « bon » crédit, c'est-à-dire qu'il serve à l'achat de biens durables (électroménager, automobile) [37]. Les HBNPC sont enjointes de faciliter, dans leur ressort, l'application de cette politique. Celle-ci reconnaît et apprécie la consommation moins suivant des critères moraux (même si ceux-ci persistent, en particulier pour l'enjeu sensible du crédit et de l'endettement), que selon les impératifs de la croissance [38] Si l'on oublie un instant la tonalité très condescendante du regard porté sur le mineur-consommateur, héritage de la dureté des rapports hiérarchiques, l'analyse des Houillères porte de moins en moins, pour ce qui concerne ses motivations, la trace d'une quelconque spécificité patronale et minière.

Accepter l'évolution ? La mutation discrète des écoles ménagères

L'action sociale en matière de consommation se heurte par ailleurs à des contradictions de plus en plus flagrantes, voire à de véritables apories, qu'illustrent les écoles ménagères [39] . Leur renaissance, à partir de la fin des années 1940, a plusieurs explications. Ces écoles font sans nul doute partie de la politique visant à orienter les mineurs vers les « bonnes » formes de consommation. La figure idéale de la femme qu'elles cherchent à promouvoir doit de plus aider à la pacification du monde minier après les turbulences des premières années de la nationalisation ; elle incarne également un rempart et un point de stabilité face aux premiers signes des mutations sociales et économiques. Dès 1948 en tous les cas, quelques Centres ménagers apparaissent au sein du groupe de Lens (la structure héritière de la compagnie éponyme) [40]. Alors que les écoles primaires privées des anciennes compagnies ont été nationalisées et ont intégré le giron de l'Éducation nationale, ces Centres ménagers restent, jusqu'à la fin des années 1960, gérés par l'entreprise elle-même. Dans les années 1950, ils accueilleraient près de 3 000 jeunes filles et jeunes femmes par an[41]

Leurs finalités et leur programme, très classiques, n'en témoignent pas moins de la poursuite du processus de rationalisation des fonctions ménagères, tout comme des nouvelles règles auxquelles obéit l'entreprise nationalisée. Le personnel est laïc ; les monitrices sont formées dans des écoles spécialisées ou dans les stages de formation organisés par les HBNPC ou à l'échelle nationale par CDF. Une part est faite à l'éducation générale (dessin, éducation physique), même si la priorité reste l'éducation de la ménagère (puériculture, hygiène domestique, cuisine, blanchissage, repassage). Il s'agit de faire en sorte que le mineur rentre heureux au foyer ; le but est aussi, notamment à travers l'économie domestique et les opérations d'achat effectuées sous la conduite des monitrices, avec comparaison au préalable des prix pratiqués, de faire de ces femmes des consommatrices avisées. Cela signifie avant tout, et sans surprise, les convaincre de cesser de recourir au « carnet », au crédit, en particulier pour les achats courants ou ceux qui sont considérés comme superflus.

Les travaux de couture, de raccommodage, lui permettront d'améliorer son budget. Il est nécessaire en particulier de lutter contre le système trop largement répandu d'achat au crédit : non seulement en ce qui concerne l'acquisition de grosses pièces de mobilier, mais encore en ce qui concerne les achats courants de viande, d'épicerie... Cette solution, toute de facilité, a détruit l'équilibre de bien des budgets familiaux [42].

Comme le note la direction des HBNPC, cet aspect d'éducation de l'acheteur, en l'occurrence de l'acheteuse, est « primordial pour l'évolution du niveau de vie réel de notre personnel [43]». On ne peut mieux dire l'aspect instrumental de ces écoles et de ces opérations d'achat qui doivent à terme servir aussi bien l'équilibre financier et la bonne gestion des HBNPC, que la lutte contre l'inflation, s'agissant en particulier des prix alimentaires. Faut-il en déduire, comme le fait une étudiante en sociologie au début des années 1970 [44], que ces écoles participent

purement et simplement à la reproduction sociale, à l'enfermement communautaire et l'atmosphère de sécurisation infantilisante dispensée par les Houillères ? Sont-elles, autrement dit, un élément de continuation, en l'état, du paternalisme ? Rien n'est moins sûr. Loin d'exercer un rôle dynamique, de modeler le rapport féminin à l'argent et les pratiques de consommation, ces écoles paraissent bien davantage se retrouver « coincées » là aussi entre la persistance de l'ancien et l'apparition du nouveau.

Ces écoles peinent, pour commencer, à recruter dans les couches les plus larges de la population minière [45]. Beaucoup des jeunes filles travaillent : certaines, au moins jusqu'aux années 1950, sont encore employées au triage à la surface, les plus chanceuses occupent quelques emplois administratifs, la majorité trouve à s'embaucher dans les usines de la région lilloise. La pression des familles, qui pensent encore en termes d'augmentation et de sécurisation du budget familial, y est pour quelque chose, la volonté de ces jeunes filles également. Travailler, c'est avoir le rang d'adulte, c'est aussi disposer d'argent de poche pour aller traditionnellement au bal, au cinéma, mais aussi pour suivre la mode, arborer des jupes amples, à carreaux de Vichy, garnies d'une broderie anglaise et rêver un instant de ressembler à Brigitte Bardot. Même en promettant le maintien des allocations familiales, les écoles des Houillères peinent donc à recruter la masse, et leur recrutement se cantonne aux filles qui n'ont pas trouvé de travail, ou celles issues de familles un peu plus aisées que la moyenne. Elles n'atteignent en somme que celles où l'éducation de l'acheteuse est la moins cruciale et échouent à obtenir une réelle audience auprès des autres, sans parler d'un infléchissement de leur pratique.

Plus largement, les écoles ménagères participent de la situation de transition dans laquelle se trouve alors le monde minier. D'un côté, lorsqu'elles incitent à se méfier des dépenses inutiles, lorsqu'elles érigent en règle intangible la définition de la femme en ménagère, elles contribuent effectivement à la vie minière dans ce que celle-ci conserve de plus dépouillée et de plus enfermée. Elles matérialisent le rôle d'instituteur que les HBNPC conservent pour bien d'autres aspects (l'accès au sport, aux vacances). Elles attestent la persistance malgré tout sinon d'une volonté au moins d'une tonalité moralisatrice, qui concerne aussi bien les ouvriers, que les femmes ou encore les jeunes joueurs du Racing Club de Lens, auxquels on intime de freiner les – modestes – dépenses ostentatoires que pourrait leur permettre leur premier salaire de footballeur[46].

Mais d'un autre côté ces écoles concourent bel et bien à une ouverture. Elles sont des moyens pour certaines jeunes filles de sortir au moins du foyer, de se « libérer de l'esclavage de leur mère[47] ». Quoique les Houillères, comme avant elles les compagnies, s'en défendent, ces Centres ménagers peuvent aussi, en apportant une qualification, être un vecteur de professionnalisation : dans le secteur du ménage et la couture pour la plupart, dans les fonctions de monitrice, d'assistance sociale ou d'infirmière, comme le note, non sans optimisme, une observatrice très proche des Houillères [48]. Cet usage détourné d'écoles ménagères qui, sur le papier, devraient contribuer à maintenir les femmes au foyer et les éloigner du travail, et qui dans la réalité, remplissent parfois un but. tout à fait opposé, n'est pas neuf [49] Le changement est davantage dans la participation des femmes à l'émergence de plus en plus nette de la société de consommation.

Si les HBNPC sont en théorie opposées, et peut-être davantage étrangères à cette émergence, dans les faits les choses sont moins nettes : la découverte des objets modernes, l'apprentissage de nouvelles pratiques de consommation, auxquelles aspirent comme les autres les femmes de mineurs, se déploient aussi, dans un certain nombre de cas, par la médiation des Houillères et de leurs Centres ménagers. Pour témoigner du succès de la formation qu'ils dispensent, ces derniers multiplient les participations aux concours du type « Fée du logis », comme aux salons ménagers [50] Le journal d'entreprise du groupe de Lens décrit dès 1950 [51] l'émerveillement des meilleures élèves des centres qui, au salon des Arts ménagers à Paris, admirent les

frigidaires, les cuisines modernes, le berceau enchanté et la maison préfabriquée de Le Corbusier. Les Houillères, quoique leurs dirigeants en aient, ne peuvent pas ne pas participer à l'atmosphère des Trente Glorieuses, ici en alimentant le rêve d'acquisition de nouveaux biens. Les Centres ménagers ont certes une fonction disciplinaire, mais, à travers la visite de cuisines-modèles, la présentation du fonctionnement du moulin à café électrique ou du maniement de la cocotte-minute, ils contribuent à faire naître d'autres besoins de consommation.

La volonté de moralisation des pratiques qui est sous-jacente, au moins au départ, à ces écoles, bute donc devant les formes réelles, anciennes de la vie minière, où l'enjeu n'est pas prioritairement de bien consommer, mais de pouvoir le faire, quitte à user avec pragmatisme des différents moyens disponibles (le commerce « immoral » pour certains biens, les coopératives « morales » pour d'autres), et à faire alterner longues périodes d'abstinence et explosion des dépenses-plaisir, pour lesquelles souvent le crédit demeure indispensable. Mais les écoles ne parviennent guère plus à ordonner et à borner l'attrait pour les objets de la vie moderne et le désir des mineurs de participer, eux aussi, à la société de consommation. Elles ouvrent au contraire parfois elles-mêmes la porte aux envies d'aller voir ailleurs, c'est-à-dire à la désaffection pour la vie dans les cités et à la fin plus générale du monde minier. En 1967, les Centres ménagers deviennent des collèges techniques privés, préparant au CAP (arts ménagers, industrie de l'habillement, couture floue). Quels que soient les regrets que suscite ce processus chez certains cadres des HBNPC [52], la banalisation de ces centres, l'effacement de leur dimension normative témoignent bien de la dilution d'une exception et de l'affaissement achevé de l'entreprise de moralisation des mineurs-consommateurs.

Que cette entreprise ait été marquée par des ambiguïtés et de réelles discontinuités entre l'avant et l'après nationalisation, qu'elle ait pour finir échoué à résister aux désirs de consommation et d'intégration sociale des mineurs, ne signifie pas pourtant qu'elle n'a pas existé. Il y a bien eu dans l'action sociale patronale une vision morale de la consommation ouvrière, qui n'a pas été faite seulement de stigmatisation du commerce et de déploration de la crédulité des mineurs, mais qui a aussi alimenté tout une série d'interventions et d'œuvres, des coopératives aux écoles ménagères. Les attentes et les expériences des élites patronales n'ont pas été sans converger, sur certains points au moins, avec les représentations et les buts d'une partie des élites ouvrières ; celles-ci font montre en effet durant longtemps d'une inquiétude similaire devant l'émergence de la figure du consommateur, au détriment de celle du producteur.

Il reste que toutes ces entreprises de normalisation de la consommation ont dû composer avec les pratiques réelles des familles minières en la matière. Si ces dernières investissent bel et bien au cours du siècle certaines des structures mises à leur disposition (les coopératives, les écoles ménagères), elles le font en les adaptant à leurs propres fins. Par ailleurs toute une série de pratiques résistent aux velléités normalisatrices : c'est en particulier le cas des formes diverses de crédit, dont l'évolution tient bien plus à des transformations nationales et à la déstructuration des communautés minières qu'aux réformes voulues par les Houillères. La volonté de transformer les pratiques ouvrières s'étiole d'ailleurs de plus en plus au cours des Trente Glorieuses : les dirigeants des Mines abandonnent au fur et à mesure de la fermeture des puits leurs charges sociales et leurs ambitions de régulation des conduites, les foyers ouvriers accèdent, même si dans ce cas c'est de manière relativement tardive [53], à la société de consommation telle qu'elle se déploie à l'échelle nationale. Si les regards normatifs sur les comportements d'acheteurs des mineurs, et plus en plus de leurs descendants, persistent au moins au cours des années 1970, c'est désormais dans une tonalité strictement misérabiliste [54]: les mineurs déprolétarisés, par leurs recours aux formes normalisées du crédit à la consommation, par leurs achats de biens jugés inutiles – comme la télévision – ne paraissent plus désormais qu'incarner le type le plus stigmatisé du consommateur issu des classes populaires.

Notes

[1] Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT), Fonds Charbonnages de France (CDF), 2004 001 500, Direction Générale des HBNPC, « Note sur le crédit social (vente à tempérament) », fin de l'année 1958.

[2] Jean-Claude Daumas, « Les métamorphoses du paternalisme » dans Jean-Claude Daumas *et al.* (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français,* Paris, Flammarion, 2010, p. 880-886.

[3]Gérard Noiriel, *Longwy. Immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, PUF, 1984, p. 192.

[4]Pour quelques éléments sur ces infléchissements, on se permettra de renvoyer à Marion Fontaine, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires ». Essai d'histoire sociale,* Paris, Les Indes Savantes, 2010, p. 154 et suivantes.

[5]Marie-Emmanuelle Chessel, *Histoire de la consommation,* Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2012, p. 29-40.

[6]Raymond Delcourt, *De la condition des ouvriers dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais,* Paris, V. Giard et E. Brière, 1906, p. 197-220.

[7]Maurice Halbwachs, *La classe ouvrière et les niveaux de vie,* Paris, Librairie Felix Alcan, 1913, p. 420- 439. Sur cette dynamique des consommations ouvrières voir également Helen Harden-Chenut, *Les Ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

[8]Raymond Delcourt, *De la condition des ouvriers..., op. cit.,* p. 204.

[9]Philippe Ariès, « Au Pays noir. La population minière du Pas-de-Calais », dans *Histoire des populations françaises,* Paris, Seuil, coll. « Points », 1979, p. 115-118.

[10]Archives Départementales du Pas-de-Calais, Discours d'E. Cuvelette (directeur de la Compagnie de Lens) sur le logement du mineur, Paris, Musée Social, 1925. Archives du Centre historique minier de Lewarde [CHML], n° 1696, Société des Mines de Lens, *Reconstitution sociale et industrielle* (tiré à part de « Nord Magazine »), Lille, Imprimerie Léonard Danel, 1928.

[11] Raymond Delcourt, *De la condition des ouvriers..., op. cit.,* p. 218-220.

[12] Martine Martin, *Femme et société : le travail ménager 1919-1939,* Thèse d'histoire, Université de Paris 7, 1984. Sandrine Roll, *De la ménagère parfaite à la consommatrice engagée. Histoire culturelle de la ménagère nouvelle en France au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles,* Thèse d'histoire, Université de Strasbourg II, 2008. Marie-Emmanuelle Chessel, *Histoire de la consommation, op. cit.,* p. 72-73.

[13] CHML, n° 1696, Société des Mines de Lens, *Reconstitution sociale et industrielle..., op. cit.* Centre des Archives du Monde du Travail [CAMT], Comité Central des Houillères de France, 40 AS 55, « L'utilisation des loisirs ouvriers dans l'industrie houillère » (bilan au 10 décembre 1923).

[14] Yves Cohen, Rémi Baudouï (dir.), *Les chantiers de la paix sociale (1900-1940)*, Fontenay, ENS Éditions, 1995, en particulier les contributions introduites par Yves Cohen, p. 153-155. Marie-Emmanuelle Chessel, Bruno Dumons (dir.), *Catholicisme et modernisation de la société française (1890-1960),* Lyon, Université de Lyon II, Cahiers du Centre Pierre Léon, n° 2, 2003. Bruno Dumons et Florent Le Bot, « Le catholicisme social », dans Jean-Claude Daumas et *al., Dictionnaire historique des patrons français, op. cit.,* p. 1013-1017.

[15] Alfred Bucquet, *Lens, son passé, ses houillères,* Lens, Imprimerie centrale d'Artois, 1950, p. 240-244.

[16] Vincent Bellanger, « Directeurs de la Compagnie des mines de Lens », dans Jean-Claude Daumas et *al., Dictionnaire historique des patrons français, op. cit.,* p. 187-189.

[17] Préface à Arthur Choquet, *Le jardin du mineur,* Lille, Imprimerie Léonard Danel, 1922.

[18] *Nord industriel,* numéro spécial, 27 mai 1937. Plus généralement, Marion Fontaine, *Le Racing Club de Lens et les Gueules Noires, op. cit.,* p. 64-66.

[19] « Le commerce de « Grand'papa » dans le pays minier » (témoignage de René Debarge), dans Line Codore, *Or et Sang en Pays Noir* (témoignages recueillis par Josiane et Robert Lorthios), Pont-à-Vendin, Pour Mémoire, 2008, p. 49-52.

[20] Gilles Laferté, Martina Avanza, Marion Fontaine, Etienne Pénissat, « Le crédit direct des commerçants aux consommateurs : persistance et dépassement dans le textile à Lens (1920-1970) », *Genèses,* n° 79, juin 2010, p. 26-47.

[21] Ce phénomène est loin d'être propre au bassin minier français, voir : Richard Hoggart, *33 Newport Street. Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Paris, Hautes Études/Gallimard/Le Seuil, p. 79-81, p. 117-121. Avram Taylor, *Working class credit and Community since 1918,* Londres, Palgrave Mac Millan, 2002.

[22] Helen Harden-Chenut, *Les Ouvrières de la République, op. cit., op. cit.,* p. 233-252, p. 310-315. De manière générale, Ellen Furlough, *Consumers Cooperation in France. The Politics of Consumption, 1834-1930,* Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1991.

[23] Les coopératives ouvrières du bassin minier constituent un terrain de recherche qui demeure en grande partie à explorer ; une partie des archives les concernant est déposée au Centre des Archives du Monde du Travail. Ici, CAMT, 1893 032 1893-2110, Archives de l'Ouvrière d'Avion, 1919-1959.

[24] Cité dans Jacques Julliard, « Modérés et radicaux : Jeune et Vieux syndicat chez les mineurs du Pas-de-Calais (à travers les papiers de Pierre Monatte) », dans Jacques Julliard, *Autonomie ouvrière. Essai sur le syndicalisme d'action directe,* Paris, Hautes Études/Gallimard/Le Seuil, 1988, p. 85.

[25] Michelle Perrot, « L'éloge de la ménagère dans le discours des ouvriers français au XIX^e^ siècle », *Romantisme,* n° 13-14, 1976, p. 105-122.

[26] Les archives de la CCPM sont déposées au Centre des Archives du Monde du Travail sous la cote 1997 032 001-1890.

[27] Olivier Schwartz, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord,* Paris, PUF, 1990, p. 66-68, p. 120-121.

[28] Sur les pratiques de crédit et leur dynamique dans la région minière, Gilles Laferté *et al.*, « Le crédit direct des

commerçants aux consommateurs : persistance et dépassement dans le textile à Lens (1920-1970) », *op. cit.*

[29] Pierre Belleville, *Une nouvelle classe ouvrière,* Paris, Julliard, 1963, p. 38-39. Juliette Minces, *Le Nord,* Paris, Maspero, coll. « Cahiers libres », 1967, p. 125-145.

[30] CAMT, 1989 001 0179, étude de marché pour l'ouverture d'un supermarché « Coop » (coopératif) à Liévin en mai 1973.

[31] CAMT, CDF, 2004 001 500, Note « Vente à crédit », 1954.

[32] Outre la note ci-dessus, voir le rapport déjà cité, « Note sur le crédit social » en 1958.

[33] CAMT, CDF, 2004 001 499, État des lieux des coopératives au 7 juin 1948.

[34] CAMT, CDF, 2004 001 500, Note du secrétariat général, « Fonctionnement et rôle des coopératives de consommation dans le bassin », 31 mai 1952.

[35] CAMT, CDF, 2004 001 500, « Note sur le crédit social », *op. cit.*

[36] CAMT, CDF, 2004 001 500, « Note sur le crédit social », *op. cit.*

[37] Alain Chatriot, « Protéger le consommateur contre lui-même. La régulation du crédit à la consommation », *Vingtième Siècle,* n° 91, juillet-septembre 2006, p. 99-100.

[38] CAMT, CDF, 2004 001 500, « Fonctionnement et rôle des coopératives de consommation dans le bassin », *op. cit.*

[39] Dominique Le Tirant, *Femmes à la mine, femmes de mineur,* Lewarde, Éditions du Centre Historique Minier, 2002, p. 93.

[40] *Notre Mine. Journal du groupe de Lens,* mars 1949.

[41] CHML, n° 4238, Nathalie Makuch-Zak, *Les Réalisations économiques et sociales des Charbonnages de France dans les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais,* Thèse de droit, Université de Lille, 1957, p. 319-323.

[42] *Ibid.,* p. 320.

[43] CHML, C3 164, Notes du 16 octobre 1952 et du 19 avril 1956 sur le fonctionnement des écoles ménagères.

[44] Citée par Dominique Le Tirant, *Femmes à la mine, femmes de mineur, op. cit.,* p. 93.

[45] Natalie Makuch-Zak, *Les réalisations économiques et sociales..., op. cit.,* p. 322. Voir également le témoignage intitulé « Les filles » dans Line Codore, *Or et Sang en Pays Noir, op. cit.,* p. 167-169.

[46] Entretien avec Eugène Hanquez, ingénieur au Service social du groupe de Lens, 19 novembre 1998.

[47] Voir le témoignage de Thérèse, ancienne monitrice au Centre ménager de Lens, dans Dominique le Tirant, *Femmes à la mine, femmes de mineur, op. cit,* p. 96-99.

[48] CHML, n° 4238, Nathalie Makuch-Zak, *Les réalisations économiques et sociales..., op. cit.,* p. 323.

[49] Sandrine Rolle, *De la ménagère parfaite à la consommatrice engagée, op. cit.*

[50] Claire Leymonerie, « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950. Théâtre d'une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire,* n° 91, 2006, p. 43-56.

[51] *Notre Mine,* 13, mars 1950, « Une visite au salon des Arts ménagers à Paris ».

[52] Alexis Destruys (ancien secrétaire général des HBNPC), *Mémoire professionnels 1re période de 1943 à 1968,* Paris, Éditions Glyphe, 2011, t. II, p. 100-110.

[53] Barbara Cierpisz, Sylvianne Grésillon, « L'évolution des indicateurs sociaux dans la région Nord-Pas-de-Calais de 1945 à nos jours », dans Marcel Gillet (dir.), *La qualité de la vie dans la région Nord-Pas-de-Calais au XXe siècle,* Lille, Éditions Universitaires-Lille III, 1975, p. 203-255.

[54] Juliette Minces, *Le Nord, op. cit.,* p. 125-128.